

**DIRECTION DE LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT  
COMITE D'AIDE AU DEVELOPPEMENT****Examen de l'aide****EXAMEN DES POLITIQUES ET PROGRAMMES DU DANEMARK EN MATIÈRE DE  
COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT****Aperçu de la coopération pour le développement dispensée par le Danemark**1<sup>er</sup> juillet 2021

Cet aperçu de coopération pour le développement a été établi dans le cadre de l'examen par les pairs 2021 du CAD consacré au Danemark et complète [le rapport d'examen par les pairs](#). Il contient des informations sur les politiques, les processus et les systèmes mis en place par le Danemark, et se réfère aux indicateurs présentés dans le cadre d'analyse des examens par les pairs [\[DCD/DAC\(2020\)69/FINAL\]](#). Des informations supplémentaires, en particulier sur les dotations d'aide publique au développement (APD) du Danemark, figurent dans le [profil de la coopération pour le développement relatif à ce pays](#).

L'aperçu a été vérifié par le Danemark et a été communiqué aux délégués pour information avant la réunion du CAD consacrée à l'examen par les pairs du Danemark, qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> juillet 2021. Le document est désormais publié comme final et non classifié.

Ce document est téléchargeable sur O.N.E. au format PDF uniquement.

## Personnes à contacter :

Mags Gaynor, Tél. : +33 (0)1 45 24 95 86 [Mags.GAYNOR@oecd.org](mailto:Mags.GAYNOR@oecd.org)Claudio Cerabino, Tél. +33 (0) 1 45 24 15 49 [Claudio.CERABINO@oecd.org](mailto:Claudio.CERABINO@oecd.org)Cushla Thompson, Tél. : +33 (0)1 85 55 47 41 [Cushla.THOMPSON@oecd.org](mailto:Cushla.THOMPSON@oecd.org)Karin McDonald, Tél. +33 (0) 1 85 55 48 17 [Karin.MCDONALD@oecd.org](mailto:Karin.MCDONALD@oecd.org)**JT03480264**

# Aperçu de la coopération pour le développement dispensée par le Danemark

## Cadre d'action

### **Cadre d'action**

- La [loi danoise sur la coopération internationale pour le développement](#), modifiée en 2017 en vue d'assurer sa conformité avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030, désigne la réduction de la pauvreté, les droits humains, la démocratie, le développement durable, la paix et la stabilité comme des **objectifs généraux** de la coopération danoise pour le développement. Elle définit également les **rôles** et les responsabilités des principaux acteurs institutionnels danois.
- La stratégie de politique de développement et d'action humanitaire du Danemark, adoptée en 2017 et intitulée [Le Monde à l'horizon 2030](#), développe cette vision et énonce quatre **objectifs stratégiques** à réaliser sur une période de cinq ans : 1) la sécurité, la paix et la protection, 2) la prévention des migrations irrégulières, 3) une croissance inclusive et durable, et 4) la liberté, la démocratie, les droits humains et l'égalité entre les sexes. La stratégie confirme également que le Danemark maintiendra son engagement de longue date consistant à consacrer **0.7 % de son revenu national brut (RNB)** à l'aide publique au développement (APD). Le Parlement du Danemark approuvera une nouvelle stratégie en matière de coopération pour le développement et d'action humanitaire en 2021.
- L'**orientation géographique** du Danemark, auparavant principalement axée sur l'Afrique australe et l'Asie, est désormais tournée vers le Sahel et la Corne de l'Afrique, et l'accent est mis sur le renforcement de la résilience locale afin de dissuader les migrations irrégulières. *Le Monde à l'horizon 2030* distingue trois catégories de pays partenaires en fonction de leur niveau de revenu et de leur degré de stabilité, et définit **12 pays et territoires prioritaires** (l'Afghanistan, le Bangladesh, le Burkina Faso, l'Éthiopie, le Kenya, le Mali, le Myanmar, le Niger, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie, la Somalie ainsi que la Cisjordanie et la bande de Gaza). Six programmes mondiaux, dont [l'initiative de coopération sectorielle stratégique](#), mise en œuvre par 13 administrations danoises dans 18 pays, sont menés dans des pays non prioritaires principalement, tandis que les programmes régionaux, à l'instar du [programme de voisinage](#) en Europe orientale et dans les Balkans, peuvent inclure des pays appartenant aux trois catégories de pays définies par la stratégie.
- Le Danemark est attaché à une approche du développement à **l'échelle de l'ensemble de la société**, visant à mobiliser le secteur privé, la société civile et les autorités danoises. Il accorde également une grande importance à son **engagement multilatéral**, notamment auprès de l'Union européenne (UE), des Nations Unies et des banques multilatérales de développement.

### ***Orientations et base de la prise de décision***

- Le gouvernement danois présente au Parlement des rapports annuels sur ses [priorités pour la coopération danoise pour le développement](#), qui établissent un **cadre de dépenses** glissant sur quatre ans couvrant les engagements d'APD pour l'exercice suivant et les estimations d'APD pour les trois années suivantes. Ces rapports incluent à la fois les dépenses bilatérales et multilatérales consacrées à des priorités thématiques à différents niveaux d'engagement (pays, régional, mondial). Couplés à la stratégie globale, le cadre quadriennal et le projet annuel de loi de finances approuvés par le Parlement apportent la justification de la décision du Danemark de s'engager dans la coopération internationale pour le développement et l'action humanitaire.
- En matière de développement, le Danemark adopte une **approche fondée sur les droits** et défend en particulier les droits des femmes. *Le Monde à l'horizon 2030* fait également du principe de **ne laisser personne de côté** un objectif global de la coopération pour le développement et de l'action humanitaire du Danemark.
- La lutte contre **la fragilité constitue une priorité claire** de la coopération danoise pour le développement. Les 12 pays et territoires prioritaires sont tous considérés comme fragiles ou extrêmement fragiles selon le Cadre de l'OCDE sur la fragilité. Le Danemark a déployé des efforts particulièrement énergiques pour contribuer à la lutte contre les déplacements forcés, notamment à travers la mise en œuvre d'activités relevant de l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix.
- **Les stratégies pluriannuelles par pays** relatives à ses 12 pays prioritaires reposent sur une [analyse du contexte](#) et sur des consultations avec les partenaires, notamment les pouvoirs publics des pays partenaires et d'autres partenaires nationaux. À compter de 2021, toutes les stratégies par pays adoptées par le Danemark appliqueront les principes de l'approche visant à pratiquer le développement autrement (Doing Development Differently, DDD).
- Les [Lignes directrices sur la gestion de l'aide](#) mettent en œuvre les principes danois applicables à l'aide bilatérale et multilatérale et fournissent au personnel des **orientations détaillées ainsi que des outils** sur la manière d'associer les partenaires et de gérer les programmes et les projets de développement. Elles sont publiées en ligne et sont régulièrement mises à jour. Les documents d'orientation font l'objet de consultations publiques avec les parties prenantes.

### **Dispositifs institutionnels**

#### ***Leadership, responsabilité, complémentarité et redevabilité concernant la coopération pour le développement à l'échelle de l'ensemble de l'administration***

- Le **ministre de la Coopération pour le développement**, au sein du ministère des Affaires étrangères (MAE), coordonne la participation du Danemark aux négociations internationales et gère la coopération bilatérale et multilatérale à l'appui du développement, conformément à la loi sur la coopération internationale pour le développement. Le MAE gère la quasi-totalité du **budget d'APD**, même s'il existe aussi des initiatives conjointes telles que le Fonds pour la paix et la stabilisation (avec les ministères de la Justice et de la Défense) ou l'enveloppe pour l'action climatique (avec le ministère du Climat, de l'Énergie et des Services collectifs).
- L'**appellation Danida** désigne l'ensemble des activités menées par le Danemark au titre de la coopération pour le développement avec d'autres pays et non une institution à proprement parler.
- Le [Conseil sur la politique de développement](#) conseille le ministre de la Coopération pour le développement en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre du programme danois de

coopération pour le développement et examine des questions stratégiques en lien avec l'action publique. Il est composé de 11 membres nommés par le ministre et issus du monde universitaire, de la société civile et d'autres organisations.

- Le [Fonds d'investissement pour les pays en développement](#) (IFU) est l'institution danoise de financement du développement. Il est dirigé de manière indépendante par un conseil d'administration et est géré par un directeur général – nommé tout comme les membres du conseil d'administration par le ministre de la Coopération pour le développement. L'IFU dispose de huit bureaux régionaux en Afrique, en Asie, en Europe et en Amérique latine.
- Au sein du MAE, la responsabilité de la planification, de l'élaboration et de la mise en œuvre des cadres stratégiques bilatéraux et de certains partenariats multilatéraux est **déléguée aux ambassades danoises** établies dans les pays partenaires et aux missions accréditées auprès des organisations multilatérales. De nouvelles orientations sur la gestion adaptative ainsi qu'une réserve de fonds destinée à répondre aux besoins d'adaptation donnent aux ambassades (et en particulier à l'ambassadeur et au responsable du développement) l'autorité et la flexibilité nécessaires pour adapter les affectations, les programmes, les partenariats et les approches de gestion au type d'engagement et au contexte local. Parallèlement, l'analyse préalable et l'évaluation des initiatives dont le montant est supérieur à 39 millions DKK (couronne danoise), soit l'équivalent de près 5.9 millions USD, restent sous la responsabilité des services centraux du MAE. La responsabilité d'autres projets et programmes tels que les programmes mondiaux relève également des services centraux du MAE.
- Si le MAE dirige le système danois de coopération pour le développement, la **coordination thématique à l'échelle de l'ensemble de l'administration** s'intensifie. L'[initiative de coopération sectorielle stratégique](#) est un exemple de coopération renforcée mise en œuvre par 11 ministères et deux municipalités.
- Le site web [OpenAid](#) communique l'ensemble des données, des flux financiers et des résultats en matière de développement, sans les filtrer. Une refonte est en cours pour faciliter l'accès aux informations financières et aux résultats en matière de développement.

### **Ressources humaines, capacités et compétences au sein du ministère des Affaires étrangères du Danemark**

**Tableau 1. Répartition des effectifs chargés de la coopération pour le développement**

Institution	Services centraux	Terrain		Total
		En provenance des services centraux	Recrutés localement*	
Ministères des affaires étrangères	915	459	1 430	2 804
Dont effectifs chargés de la coopération pour le développement ou en poste dans des ambassades dans des pays prioritaires	174	73	202	449
Conseillers internationaux recrutés au titre de contrats de longue durée (généralement affectés auprès de gouvernements partenaires)				45
Conseillers internationaux recrutés au titre de contrats de courte durée (généralement affectés dans des contextes fragiles)				10
Personnel professionnel junior dans des bureaux locaux de la Banque mondiale ou des Nations Unies				43
Personnel expérimenté au siège des Nations Unies ou de la Banque mondiale (51 %) et dans les bureaux locaux (49 %)				22
Experts nationaux détachés auprès de l'UE				30

Note : \*Toutes les données se rapportent à 2020, sauf indication contraire.

Source : Ministère des Affaires étrangères du Danemark, 2021 DAC Peer Review Memorandum - Denmark [DCD/DAC/AR(2021)1/5].

- Le **nombre total d'effectifs** du MAE a augmenté de près de 10 % depuis 2016. Au cours de la période 2019-20, la structure organisationnelle des services centraux du MAE a été adaptée dans le but de mettre en place une structure moins pyramidale et d'accélérer le processus de prise de décisions. La direction a établi un dialogue structuré avec les syndicats du personnel et mène chaque année une enquête sur le lieu de travail.
- Le MAE a lancé une initiative majeure afin d'avoir une meilleure vue d'ensemble des compétences professionnelles des membres de son personnel et, partant, de mieux **les mettre à profit et les développer**. La cartographie systématique des compétences ainsi que la baisse de fréquence des rotations en sont deux composantes. Cinq « professionnels référents », ou conseillers thématiques en chef, ont été désignés pour contribuer à la gestion et à la diffusion du savoir. Une nouvelle initiative sur la progression de carrière a également été lancée et un système formel a été mis en place afin de créer une réserve permettant de pourvoir les postes essentiels et de planifier la relève au niveau des postes de direction.
- Le MAE a élaboré une politique globale de **sécurité et de ressources humaines** pour les affectations dans des zones où les risques en matière de sécurité et/ou de santé sont élevés (y compris les zones caractérisées par de graves problèmes de pollution atmosphérique), et a mis en place des incitations pour attirer son personnel dans ces contextes. Cette politique (y compris la liste des postes concernés) est réexaminée tous les ans.
- Le MAE applique une approche systématique en matière **d'accueil et d'intégration** de son nouveau personnel. Le service des ressources humaines offre des possibilités de développement des compétences au moyen de cours internes et de financements pour des formations externes.
- Le MAE a pris des mesures pour prévenir **l'exploitation sexuelle et le harcèlement sexuel** et a entrepris de diffuser des orientations pédagogiques et d'engager un dialogue sur ces thématiques.
- Même si le modèle d'activité du Danemark est fondé sur la décentralisation, les services centraux du MAE plafonnent les **effectifs au niveau des pays**. Toutefois, en fonction de leurs besoins, les ambassades peuvent engager des conseillers internationaux au titre de contrats de longue ou de courte durée.
- Le Danemark confère une certaine autonomie à son personnel **recruté sur le plan local**, qui est associé aux processus de planification, à la gestion des programmes et aux activités de représentation. La plupart des documents internes sont traduits en anglais et accessibles au personnel recruté localement. Néanmoins, le personnel local a très peu de perspectives de carrière et aucune possibilité à ce jour de travailler dans d'autres ambassades ou au sein des services centraux du MAE.

### ***Consultation et participation des parties prenantes***

- *Le Monde à l'horizon 2030* reconnaît le rôle des **différentes parties prenantes** dans la conduite de la coopération danoise pour le développement. Le Danemark associe régulièrement les pouvoirs publics des pays partenaires, les organisations multilatérales, la société civile, les entreprises et les instituts de recherche au niveau tant stratégique qu'opérationnel. Il a adopté une [politique de soutien du Danemark à la société civile](#) (2014) et des [lignes directrices sur la gestion des contributions danoises au budget central d'organisations multilatérales et internationales](#) (mises à jour pour la dernière fois en 2020).
- Le Danemark consulte les parties prenantes à la faveur **de divers mécanismes**. Tous les documents soumis au Conseil sur la politique de développement sont disponibles en ligne en amont de ses réunions et le grand public a la possibilité de soumettre des documents. Les cadres stratégiques par pays font tous l'objet de vastes consultations.
- Le Danemark diffuse **en ligne** et ouvre au public l'accès aux documents suivants (souvent, également, en anglais) :

- politiques ;
- évaluations d'interventions ;
- rapports d'audit et autres rapports d'examen externe ;
- rapports d'évaluation stratégique.

## Systèmes de gestion

**Tableau 2. Évaluation du système de coopération pour le développement du Danemark**

	Oui	Non	Observation
<b>Des processus et procédures explicites et transparents sont mis en place pour prendre des décisions concernant :</b>			
• Les politiques	●		▲ Cadre d'action unique et clair pour l'ensemble de l'administration, guidé par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la <a href="#">loi sur la coopération internationale pour le développement</a> .
• La programmation	●		▲ Les <a href="#">Lignes directrices sur la gestion de l'aide</a> posent un cadre clair ▲ Les stratégies par pays sont globales et publiées en ligne.
• Les partenariats	●		▲ Le rapport annuel sur les <a href="#">priorités du gouvernement pour la coopération pour le développement</a> et le projet annuel de loi de finances donnent des orientations claires sur la manière d'allouer les financements, et les <a href="#">Lignes directrices sur la gestion de l'aide</a> du MAE décrivent bien les processus, rôles et responsabilités du ministère.
<b>Des systèmes permettant d'assurer la qualité de la coopération pour le développement sont en place, notamment :</b>			
• Audit	●		▲ Fonction efficace d'audit interne et externe au MAE ; processus robustes de contrôle interne dans les services centraux et sur le terrain.
• Intégration des questions transversales	●		● Les compétences spécialisées étant limitées pour apporter un soutien technique, des formations et des orientations plus nombreuses sont nécessaires concernant les questions transversales, en particulier le climat, l'environnement et la réduction de la pauvreté.
<b>Les systèmes aident le membre à mettre en œuvre ses politiques et à honorer ses engagements de façon juste et efficiente :</b>			
• Passation des marchés, attribution des contrats et conclusion d'accords	●		▲ Systèmes robustes et ouverts de passation de marchés publics non liés utilisés principalement pour les services de consultants. La majorité des dons sont pluriannuels et programmiques. Les processus d'octroi de dons sont en cours d'évolution en raison de l'approche visant à pratiquer le développement autrement, afin d'encourager la gestion adaptative au niveau du MAE mais aussi de ses partenaires. ● Les processus d'octroi de dons et les capacités en termes d'effectifs limitent les possibilités d'accorder des dons plus modestes ayant un effet catalyseur ou de financer des institutions et des partenaires locaux, conformément à l'engagement du Danemark en faveur d'un ancrage local.
<b>Des systèmes et des processus adéquats sont en place pour évaluer les risques et y faire face, notamment les risques :</b>			
• Stratégiques, d'atteinte à la réputation, liés à la programmation et en matière de sécurité	●		▲ Évaluation systématique des risques. ▲ Les évaluations des risques et des pays s'appuient sur un large éventail de sources, notamment des groupes de réflexion locaux et danois.
• De corruption	●		▲ Système global de gestion des risques de corruption qui évalue les risques de corruption au niveau des pays, des portefeuilles et des programmes. ▲ Politique et système en place pour les lanceurs d'alerte.
• D'exploitation sexuelle, d'atteintes sexuelles et de harcèlement sexuel	●		▲ La Recommandation est publiée et diffusée.
<b>Innovation et adaptation :</b>			
• La direction et le système interne promeuvent une culture de l'expérimentation et de l'adaptation à	●		▲ L'approche adoptée en 2019 pour pratiquer le développement autrement découle d'une forte impulsion de la direction et encourage le personnel à expérimenter et à s'adapter. ▲ Les <a href="#">orientations sur la gestion adaptative</a> , accessibles au public,

l'évolution du paysage du développement			s'appliquent au MAE, aux autres ministères qui gèrent des fonds d'APD et aux partenaires du Danemark.
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le membre possède la capacité d'introduire des innovations, d'y inciter, de les favoriser, d'en mesurer l'impact et de les reproduire à plus grande échelle dans ses activités de coopération pour le développement</li> </ul>		●	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des travaux sont en cours pour examiner l'interface entre la transformation numérique, la gouvernance et les droits. Les innovations locales pourraient être envisagées de manière plus volontariste comme une composante de l'engagement du Danemark en faveur d'un ancrage local.</li> </ul>
<b>Résultats, évaluation, gestion des connaissances et apprentissage :</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion axée sur les résultats en matière de développement durable</li> </ul>		●	<ul style="list-style-type: none"> <li>Axée davantage sur les programmes, les informations sur les résultats étant principalement utilisées pour la reddition de comptes et la mesure de la performance des différents programmes. Une initiative visant à renforcer la communication systématique des résultats à tous les niveaux a été lancée en 2020.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluation</li> </ul>		●	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲ Bonne utilisation des évaluations, qui couvrent l'ensemble du portefeuille d'activités du Danemark et sont choisies en fonction des priorités d'apprentissage.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion des connaissances et apprentissage</li> </ul>		●	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Le Danemark s'appuie principalement sur des outils informels pour produire et partager des éclairages internes (par exemple, mise en réseau du personnel). Possibilités d'améliorer l'apprentissage au sein du système dans son ensemble.</li> <li>▲ Des organismes de recherche et des groupes de réflexion apportent leur soutien, et leurs enseignements sont mis à profit.</li> </ul>

Note : Les colonnes Oui/Non indiquent si les systèmes en question satisfont à l'indicateur décrit dans le cadre d'analyse des examens par les pairs. Les triangles verts indiquent des bonnes pratiques et les domaines dans lesquels le Danemark a progressé depuis l'examen par les pairs de 2016 ; les cercles orange indiquent les domaines dans lesquels des efforts supplémentaires pourraient être déployés. L'approche adoptée par le Danemark pour pratiquer le développement autrement est décrite plus en détail dans le [rapport d'examen par les pairs 2021 du CAD de l'OCDE](#).

Source : Ce tableau a été élaboré par le Secrétariat de l'OCDE à la suite de l'examen par les pairs du CAD-OCDE consacré au Danemark.

## Financement du développement durable

### *Volume et répartition de l'APD*

- Les dernières **statistiques sur l'APD du Danemark ainsi que son approche en matière de financement du développement** sont présentées et analysées plus en détail dans le profil du pays [établi par l'OCDE dans le cadre du rapport Coopération pour le développement](#). Le pays consacre systématiquement 0.7 % de son RNB à l'APD et atteint la cible fixée par les Nations Unies pour les dotations destinées aux pays les moins avancés (PMA). Dans l'ensemble, les dotations d'APD bilatérale du Danemark correspondent à ses priorités.
- Le pays se conforme aux **recommandations du CAD** relatives aux conditions financières et aux modalités de l'APD en ce sens qu'il octroie uniquement des dons. En revanche, il ne se conforme pas à la Recommandation du CAD sur le déliement de l'APD. En effet, 16.3 % de l'APD bilatérale visée par la recommandation étaient liés en 2019, ce qui représente une augmentation de 8.3 % par rapport à 2018.
- En 2019, le Danemark s'est vu attribuer la note « moyen » pour la **notification** de ses apports de 2018 au CAD et dans le Système de notification des pays créanciers (SNPC), en raison d'une communication de données inexactes (par exemple, degré de liaison de l'aide, doublons au niveau des numéros d'identification SNPC, etc.).

### ***Approche du financement du développement durable***

- Le Danemark apporte à ses partenaires stratégiques des **financements pluriannuels prévisibles et souples**, assortis d'exigences raisonnables en matière de conformité. Il est également prêt à prendre des risques et soucieux de soutenir l'innovation.
  - Le Danemark n'apporte pas de soutien budgétaire aux gouvernements de ses pays partenaires, mais une part non négligeable de son APD bilatérale est allouée sous forme de contributions au budget central et d'apports à des dispositifs de financement de programmes communs. Les données de suivi 2018 du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement montrent que 92.2 % des financements ont été acheminés par l'intermédiaire des systèmes nationaux et que 40.9 % étaient inscrits au budget des pays.
  - En 2019, un peu plus de la moitié des contributions apportées par le Danemark aux organisations multilatérales était destinée à financer leur budget central, la plupart des autres contributions étant affectées selon des critères souples à des dispositifs de financement groupé et des programmes et fonds poursuivant un objectif spécifique.
  - Le Danemark apporte des contributions pluriannuelles aux organisations de la société civile (OSC) et noue des partenariats stratégiques avec des OSC de grande envergure, tout en soutenant des OSC danoises plus petites et plus spécialisées engagées dans des partenariats avec des associations de l'hémisphère sud.
- Depuis 2012, le Danemark a supprimé **l'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)** pour ses activités de coopération pour le développement : la TVA est donc considérée comme une dépense en faveur des pays partenaires qui peut être comptabilisée dans l'APD, en tant que moyen d'aider ces pays à mieux mobiliser leurs ressources intérieures grâce aux recettes fiscales et à réduire les coûts de transaction considérables qu'entraînent pour les autorités nationales les remboursements de TVA.
- Le Danemark aide depuis de nombreuses années les pays en développement à **mobiliser leurs recettes fiscales** pour financer leurs besoins en matière de développement. Dans le droit fil de l'Initiative fiscale d'Addis-Abeba, le pays a notamment apporté son soutien aux gouvernements partenaires pour qu'ils consolident leurs systèmes fiscaux, et aux organisations multilatérales pour qu'elles appuient les processus de réforme fiscale et adoptent des mesures visant à lutter contre l'évasion fiscale (par exemple, en soutenant l'OCDE et l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives). Dans le même esprit, le pays déploie également des efforts pour contribuer à la réduction des flux financiers illicites.
- En 2016, le MAE a mis en place deux **instruments de partenariat public-privé** : le [partenariat pour une croissance verte](#) (Partnering for Green Growth, P4G) et les [partenariats Danida pour le développement des marchés](#) (Danida Market Development Partnerships). Ces deux instruments ont contribué à mobiliser les entreprises au service du développement et à renforcer la collaboration entre les OSC et les milieux d'affaires, y compris les petites et moyennes entreprises (PME) et les grandes entreprises. Les pays partenaires retenus au titre du cycle de financement 2021-22 du P4G sont l'Afrique du Sud, le Bangladesh, la Colombie, l'Éthiopie, l'Indonésie, le Kenya, le Mexique et le Viet Nam.

### ***Incitation à la mobilisation de financements additionnels à l'appui du développement***

- Le Danemark reconnaît que l'aide au développement continuera d'être indispensable, mais qu'elle devra jouer un rôle de plus en plus catalyseur. Il a mis en place de **nouveaux instruments financiers** permettant de mobiliser des capitaux privés additionnels. Le Danemark étudie



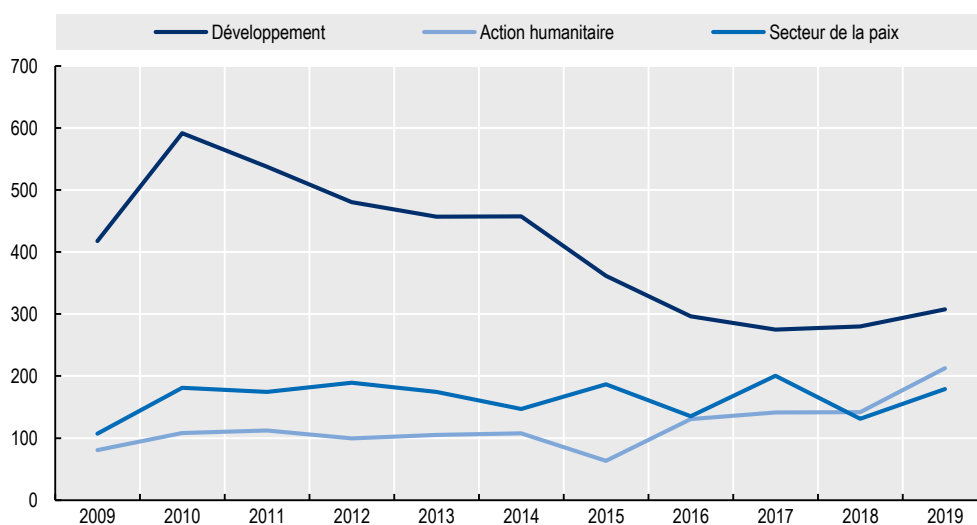
actuellement les possibilités de créer un instrument bilatéral de garantie souveraine afin de soutenir la réalisation des objectifs de la politique danoise de développement.

- Son institution de financement du développement, l'[IFU](#), fournit du **capital-risque à des conditions commerciales** sous forme de prises de participation et de prêts, ainsi que des **services de conseil** aux entreprises qui souhaitent faire des affaires dans les pays en développement et les marchés émergents. L'IFU octroie des financements non liés depuis 2019. Depuis 2020, l'IFU a mis un terme aux investissements dans les combustibles fossiles.
- L'IFU est le gestionnaire du **Fonds danois d'investissement dans les ODD**, lancé en 2018 en tant que partenariat public-privé financé à 60 % par des investisseurs privés et à 40 % par des investisseurs publics. Le total des capitaux engagés dans ce fonds s'élève à près de 5 milliards DKK (750 millions USD), dont près de 3 milliards DKK proviennent d'engagements de fonds de pension danois et d'investisseurs privés. La totalité des fonds devrait être investie en 2022, et les investissements devraient atteindre au total 30 milliards DKK (4.5 milliards USD). La portée géographique du Fonds danois d'investissement dans les ODD est vaste et son orientation stratégique est axée sur les énergies renouvelables et le climat, l'agro-industrie et l'alimentation, le secteur financier, l'eau, l'industrie et les infrastructures.
- Ces dernières années, le Danemark a **mobilisé des financements climatiques** auprès d'autres sources, dont le secteur privé, principalement par l'intermédiaire de l'IFU.

### ***Apporter des financements à tous les niveaux de l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix***

- L'**accent** mis par le Danemark **sur la fragilité** se reflète dans ses dotations d'APD, même si la proportion dirigée vers des activités de développement liées à la paix et à l'action humanitaire est moins importante qu'il y a dix ans.
  - En 2019, les versements du Danemark aux contextes fragiles ont représenté 89 % de son APD bilatérale ventilable par pays (soit 699 millions USD), ce qui représente une hausse par rapport aux 74 % enregistrés en 2016 (562 millions USD). La part de l'APD bilatérale brute allouée aux contextes fragiles a diminué au cours des dix dernières années, passant de 44 % en 2010 à 30 % en 2016, avant de rebondir à 38 % en 2019.
  - Parmi les contextes fragiles, la part de l'APD consacrée au développement proprement dit reste relativement stable, s'établissant à environ 44 % (soit 307 millions USD) en 2019. Entre 2009 et 2014, elle était plus élevée – en moyenne 65 % (soit 490 millions USD).
  - Entre 2009 et 2018, les financements à l'appui de la paix étaient supérieurs aux financements humanitaires dans les contextes fragiles. La situation s'est inversée à partir de 2018, les financements humanitaires dépassant ceux destinés au secteur de la paix, dans les contextes fragiles comme dans l'ensemble du portefeuille d'aide. L'aide humanitaire aux contextes fragiles s'est accrue, passant de 63 millions USD en 2015 à 212.5 millions USD en 2019 (Graphique 1).
  - L'initiative Shuraako en Somalie illustre la manière dont le Danemark adapte ses instruments du secteur privé aux contextes fragiles, en facilitant l'accès à la finance pour les petites entreprises, en partenariat avec des banques locales.

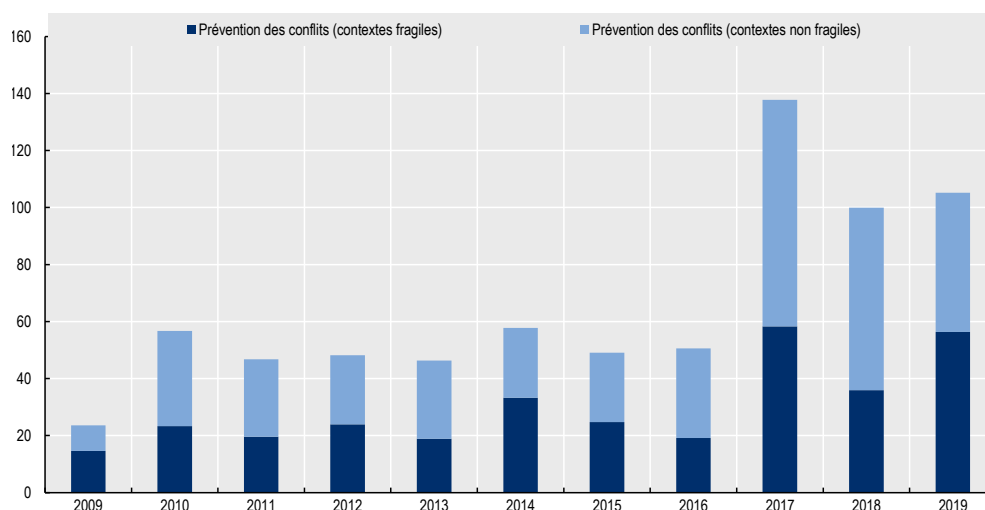
### Graphique 1. Les dépenses humanitaires du Danemark sont désormais supérieures à celles consacrées à la paix



Source : Système de notification des pays créanciers de l'OCDE (base de données), <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=crs1>, l'analyse étant pour sa part fondée sur la [méthodologie](#) du rapport *États de fragilité 2020*.

- Cela étant, le Danemark s'oriente désormais vers un net accroissement de ses financements à l'appui de la prévention des conflits, notamment dans le cadre de son Fonds pour la paix et la stabilisation. Pour l'ensemble de ses bénéficiaires (fragiles et non fragiles), le Danemark a presque doublé ses versements annuels au titre de la prévention des conflits : de 57 millions USD en 2010, ils sont passés à 105 millions USD en 2019 (Graphique 2).

### Graphique 2. Le Danemark a renforcé son action en faveur de la prévention des conflits dans les contextes fragiles comme dans les contextes non fragiles



Source : Système de notification des pays créanciers de l'OCDE (base de données), <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=crs1>.